

# PROJET ÉDUCATIF 2019-2022

**Nous sommes une école R-B-C!**

**Respect-Bienveillance-Collaboration**



## ÉCOLE DE LA SOURCE

# Projet éducatif école de la Source

## Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif .....	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif .....	3
4. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	4
5. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles .....	5
6. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe) .....	6
7. Transmission et diffusion du projet éducatif .....	15
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	15
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	15
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	16



## 1. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!*, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école de La Source.

## 2. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Au cours de l'année 2017-2018 et 2018-2019, le personnel de l'école, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, sur la relation école-famille et sur le climat organisationnel et la mobilisation du personnel.

Au début de l'année scolaire 2018-2019, tous les membres de l'équipe école se sont réunis pour commencer l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite. Au terme d'échanges, nous avons déterminé nos valeurs, notre vision et notre but. Ensuite, un comité projet éducatif a été mis en place.

La direction a eu accès à des tableaux de bord qui ont situé la réussite des élèves en fonction des indicateurs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le Plan d'engagement vers la réussite nous a fourni les zones de vulnérabilité de la commission scolaire.

## 3. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif doit émerger du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire. (LIP, article 74)

Un sondage complété par les parents à l'automne 2017, les employés et les élèves du 3<sup>e</sup> cycle de l'école à l'automne 2018 dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite*, a permis de documenter pour chaque établissement la perception (Taux de satisfaction entre 0 et 10) des employés, des élèves du troisième cycle et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

Tout au long de l'élaboration du projet éducatif, le comité projet éducatif, les membres de l'équipe-école ainsi que le conseil d'établissement ont été consultés et informés. De plus, l'ensemble des parents a été invité à une rencontre en soirée afin de recueillir les commentaires et répondre aux questions.

## 4. NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36).

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

Notre énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

### NOTRE MISSION

- À la Source, semer l'intérêt, soutenir l'effort et récolter la fierté.

### NOTRE VISION

- Dans notre école R-B-C (respect-bienveillance-collaboration), nous construisons, main dans la main, le monde de demain.

### NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

- Respect : J'accepte qui tu es, ce que tu es et je traite l'autre comme je voudrais que l'on me traite.
- Collaboration : Je contribue à enrichir mon milieu de vie par mon expérience et mes forces.
- Bienveillance : J'ai le souci de l'autre et j'établis un lien basé sur la confiance mutuelle.

## 5. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

Suite à l'analyse des résultats du sondage et des résultats académiques, nous avons pu mettre en lumière certains éléments en lien avec le PEVR de la commission scolaire. Comme vous constaterez dans les pages suivantes, certains points font ressortir des forces de notre milieu alors que d'autres mettent en lumière des zones de vulnérabilité. Voici les enjeux propres à notre école sur lesquels nous travaillerons dans les prochaines années.

## ENJEU 1 LE CLIMAT

**Orientation 3 du PEVR :** Être un milieu ouvert, stimulant et sécuritaire

**Orientation de l'école :** Avoir un climat favorable aux apprentissages

**Objectif :** D'ici juin 2022, augmenter la cote de satisfaction de la perception des élèves du 3<sup>e</sup> cycle quant à la qualité des relations entre eux.

- **Indicateur :** résultat du sondage école inspiré du sondage CSP et administré en septembre 2018
- **Situation actuelle :** 7,44
- **Cible :** 8

## ENJEU 2 ENGAGEMENT ET MOTIVATION SCOLAIRE

**Orientation 1 du PEVR :** Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel

**Orientation de l'école :** Stimuler l'engagement scolaire et le goût d'apprendre chez les élèves.

**Objectif :** D'ici juin 2022, augmenter la cote de satisfaction des élèves du 3<sup>e</sup> cycle à la question « de façon générale, je suis intéressé par les apprentissages que je fais à l'école ».

- **Indicateur :** résultat du sondage école inspiré du sondage CSP et administré en septembre 2018
- **Situation actuelle :** 7,26
- **Cible :** 8

## ENJEU 3 LECTURE

**Orientation 2 du PEVR :** Évoluer de façon continue dans la mise en place de meilleures pratiques.

**Orientation de l'école :** Développer le goût de la lecture chez nos élèves.

**Objectif :** D'ici juin 2022, augmenter le taux de réussite de 4% à l'épreuve de la CSP et du MEES en lecture, pour les critères jugement et réactions, d'une même cohorte entre la 2<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> année.

- **Indicateur :** taux de réussite moyen final à l'épreuve de la CSP et du MEES de juin 2019 à juin 2022
- **Situation actuelle selon les résultats de juin 2018**

2 <sup>e</sup> année: lecture : 87%	critère jugement 80,4%	critère réactions : 45,7%
4 <sup>e</sup> année : lecture : 97,6%	critère jugement 58,5%	critère réactions : 63,4%
6 <sup>e</sup> année : lecture : 85,7%	critère jugement 68,3%	critère réactions : 73 %

- **Cible :** 4% entre la 2<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> année excluant la cohorte des élèves de 2<sup>e</sup> année pour qui la cible devra être minimalement de 60% pour le critère réactions.

## 6. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT (ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE)

### ENVIRONNEMENT EXTERNE (données de septembre 2018)

L'école de la Source est située à Varennes, une municipalité de 21 743 habitants. Le bassin des élèves qui la compose est constitué principalement du quartier immédiat de l'école. La totalité des élèves sont marcheurs.

Le revenu moyen des ménages de la municipalité est de 37 302\$ par année (après impôt). Le secteur est constitué en grande partie de propriétaires dont le revenu moyen est plus élevé soit de 40 184\$ par année (après impôt). De plus, le profil de défavorisation sociale et matérielle (recensement de 2011) de ce quartier se situe dans la moyenne. Le recensement de 2016 mentionne également que la proportion de la population n'ayant aucun certificat ou diplôme est de 6,4%. La proportion des familles monoparentales est de 22,3% comparativement à 21,3 % pour l'ensemble de la ville de Varennes.

L'équipe de l'école de La Source offre une grande place pour l'implication des parents dans le cheminement scolaire de leurs enfants en les invitant en classe et en favorisant leur implication dans diverses activités.

L'école travaille en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de la santé publique. L'école a également développé un partenariat avec la Maison des enfants de Varennes où un courrier est mis en place entre les enfants et des bénévoles de la communauté.

La piscine municipale de Varennes a proposé le projet pilote « *Nager pour survivre* » aux élèves de 3<sup>e</sup> année de l'école. Ce projet vise à évaluer les habiletés des élèves pour éviter la noyade. Cette activité est offerte gratuitement à tous les élèves de ce niveau, incluant le transport en autobus. Au printemps 2019, les élèves de 3<sup>e</sup> année participeront à ce beau projet.

En collaboration avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, plusieurs ateliers d'informations sont offerts gratuitement chaque année par un policier communautaire aux élèves de 3<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année (intimidation et cyber intimidation, civisme, application des lois, sécurité à vélo).

### ENVIRONNEMENT INTERNE

<b>Nombre d'élèves :</b>	324
<b>Rang décile IMSE :</b>	1
<b>Nombre d'employés :</b>	47
<b>Services offerts :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>— Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année</li><li>— Service de garde</li></ul>

## RÉSULTAT DU SONDAGE : COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants (8,33), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,10) et de son comportement (8,20). Le niveau de satisfaction des parents pour ces trois aspects est toujours similaire à l'ensemble des écoles de la CSP. De plus, les parents considèrent que l'une des principales forces de l'école est l'ouverture et l'empathie des membres du personnel (8,10) ainsi que l'encadrement (8,08). Ils considèrent qu'ils ont la possibilité de s'impliquer dans les activités de l'école (8,47).

Nous constatons que les parents démontrent un intérêt positif à recevoir de l'information sur le suivi et la progression des apprentissages ou des comportements de leur enfant et en accordent une grande importance (9,49 apprentissages et 9,41 comportement). Comme pour l'ensemble des écoles de la commission scolaire, le niveau de satisfaction sur la communication en lien avec la transition vers le secondaire est plus faible (6,8) au regard de son niveau d'importance (8,9).

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont également élevées et sont similaires à l'ensemble de la CSP. Les employés considèrent que les parents sont régulièrement informés de la progression des apprentissages (8,32, ensemble des écoles 8,55) ainsi que des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituent initialement un défi pour l'élève (8,00, ensemble des écoles 8,13).

Les employés ont également mentionné (8,89) que **l'engagement des parents** est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant.

## RÉSULTAT DU SONDAGE : CLIMAT SAIN, STIMULANT ET SÉCURITAIRE

En ce qui a trait à la perception générale du **sentiment de sécurité à l'école**, la perception des parents (8,58) est sensiblement la même que pour l'ensemble des écoles (8,84). Cette perception est similaire à celle des élèves (cotes variant entre 7,97 et 8,55) de leur sentiment de sécurité à différents endroits de leur vie à l'école que ce soit dans la salle de classe, sur la cour d'école, ou dans les rues pour se rendre à l'école.

En ce qui a trait à la perception générale du **sentiment de sécurité au service de garde**, la perception des parents (8,49) est sensiblement la même que pour l'ensemble des écoles (8,76). Considérant que le sondage a été répondu par les élèves du 3<sup>e</sup> cycle seulement et qu'ils ne sont pas un échantillon représentatif de l'ensemble des enfants utilisateurs, nous n'avons pas tenu compte du résultat du sondage.

**La perception des élèves sur l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence et l'intimidation incluant la cyberintimidation** se situe autour de la cote (7). Cette appréciation est sensiblement la même que pour l'ensemble des écoles pour ces mêmes questions. À la

question aux parents, « l'école m'a remis un document qui explique les mesures mises en place pour contrer l'intimidation et la violence, ces derniers sont en accord à (6,41) comparativement à (7,07) pour l'ensemble de la CSP.

L'appréciation des élèves quant à la qualité des relations (relations chaleureuses et amicales) est généralement bonne entre eux et est sensiblement meilleure avec les membres du personnel: relations entre les élèves (7,44), relations avec le personnel (8,01).

<b>Zones de vulnérabilité</b>	<b>Qualité des relations entre les élèves</b>
	<b>Efficacité des moyens pour prévenir la violence et l'intimidation</b>
	<b>Information aux parents sur les mesures en place pour contrer la violence et l'intimidation</b>
	<b>Intérêt des élèves face aux apprentissages</b>

La perception des élèves sur les attentes de l'école à leur égard (capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes) est légèrement plus élevée (8,83) que celle exprimée par les élèves de l'ensemble des écoles (8,58). Cet écart est également favorable en ce qui a trait à leur perception que tout le personnel de l'école veuille leur réussite (école 8,58 et l'ensemble des élèves des écoles 7,99). De plus, les élèves considèrent qu'il est facile d'obtenir de l'aide s'ils éprouvent des problèmes dans leurs apprentissages (8,14), ils sont satisfaits de leurs résultats (8,00) et considèrent que les enseignants utilisent différentes méthodes pour enseigner une matière (8,36).

Les élèves perçoivent également que de façon générale, ils sont intéressés par les apprentissages qu'ils font à l'école (7,26) comparativement à (7,60) pour l'ensemble des élèves de la CSP. Ils recommanderaient leur école à tout nouvel élève (7,72).

À la question « j'aime l'école », les élèves ont répondu à (6,29) ainsi qu'à la question, j'ai hâte de commencer l'école à (6,04). À la question « j'aime mon école », les élèves ont répondu à (7,91) suivant de très près l'ensemble des écoles (7,97). Les parents ont quant à eux répondu favorablement à la question « mon enfant est fier de fréquenter son école » (8,58) et « mon enfant aime aller à l'école » (8,36).

## **RÉSULTAT DU SONDAGE : ÉQUIPE-ÉCOLE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES**

Les employés de l'école considèrent qu'ils ont un bon cercle de collègues et de collaborateurs (8,11). Ils perçoivent que les pratiques ancrées dans l'école (7,89) permettent de faire des progrès significatifs pour améliorer la réussite et la diplomation et que l'ensemble des compétences de l'équipe est utilisé à son plein potentiel (7,42 école et 7,34 toutes les écoles).



Ils considèrent que la formation continue est essentielle pour maintenir leur développement professionnel au plus haut niveau (8,26) tout en reconnaissant que l'expertise des collègues occupant le même corps d'emploi contribue au développement de leur propre expertise (8,21). De plus, ils considèrent que les rencontres professionnelles avec les collègues constituent des moments d'apprentissage (7,63).

Le niveau de satisfaction du personnel en lien avec le temps dégagé pour permettre des échanges entre le personnel professionnel ou le personnel de soutien en service direct aux élèves est de (6,74) comparativement à (5,48) pour l'ensemble des écoles. Bien qu'il soit favorable à notre école, il exprime bien l'importance de permettre les échanges entre ces différents acteurs (8,76 niveau d'importance pour toutes les écoles).

**Les employés soulignent le manque de mesures de soutien pour les élèves vivant des difficultés d'engagement et de motivation scolaire** (5,84) comparativement à (6,82) pour l'ensemble des écoles. Ils reconnaissent qu'il existe des mesures pour dépister rapidement les difficultés en lecture, écriture et mathématique (7,21). Dans le cadre de leur emploi actuel à la CSP, ils considèrent disposer à (5,95) des ressources suffisantes et du soutien nécessaire pour bien exécuter leur travail comparativement à (7,16) pour l'ensemble de la CSP.

<b>Zones de vulnérabilité</b>	<b>Manque de mesures de soutien pour les élèves vivant des difficultés d'engagement et de motivation</b>
-------------------------------	--

## **LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE : RÉSULTATS SE SITUANT ENTRE 0% ET 69%**

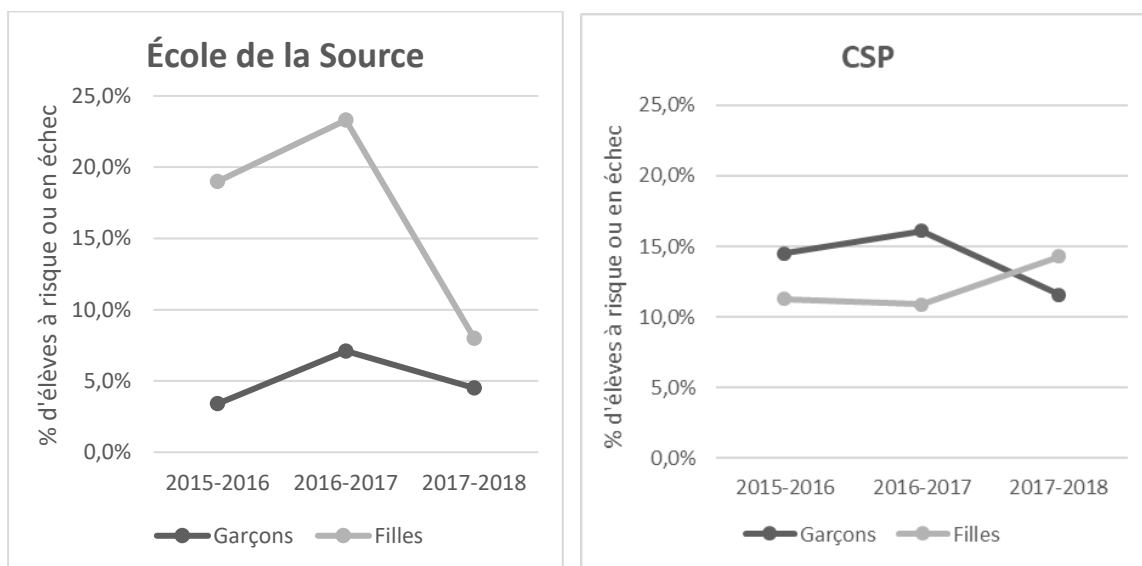
### **1<sup>RE</sup> ANNÉE : COMPÉTENCE LIRE**

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir que dès la 1<sup>re</sup> année, il existe un écart entre les garçons et les filles en ce qui a trait à la proportion relative des élèves dont la réussite est à risque ou en échec (résultats se situant entre 0% et 69%). Cet écart était de 15,6 % en 2015-2016 et de 7,8 % 2017-2018 en faveur des garçons pour la compétence Lire. **Nos garçons de 1<sup>re</sup> année réussissent donc mieux que nos filles en lecture.**

Pour l'ensemble des élèves de la CSP, cet écart est relativement stable et se situe autour de 3 % (2015-2016 : 3.2% et 2017-2018 : 2.6%).

Notre pourcentage d'élèves chez les garçons à risque ou en échec pour la compétence Lire, est moindre que celui de la CSP sur les trois années et est plus élevé chez nos filles pour les mêmes années.

Le taux de réussite de tous les élèves (60% et plus) se situe autour de 92% pour ces trois années pour la compétence lire.



### 1<sup>RE</sup> ANNÉE : COMPÉTENCE ÉCRIRE (à titre informatif)

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir que dès la 1<sup>re</sup> année, il existe un écart entre les garçons et les filles en ce qui a trait à la proportion relative des élèves dont la réussite est à risque ou en échec. Cet écart était de 21,7 % en 2015-2016 et de 13,1 % en 2017-2018 en faveur des garçons pour la compétence Écrire. **Nos garçons de 1<sup>re</sup> année réussissent donc mieux que nos filles en écriture.** Pour l'ensemble des élèves de la CSP, cet écart est relativement stable, autour de 5,8 %.

Notre pourcentage d'élèves, chez les garçons à risque ou en échec pour la compétence Écrire, est nettement inférieur que pour l'ensemble des garçons à la CSP et est supérieur chez les filles comparativement à celui de la CSP.

Le taux de réussite de tous les élèves (60% et plus) se situe autour de 93% pour ces trois années pour la compétence écrire.

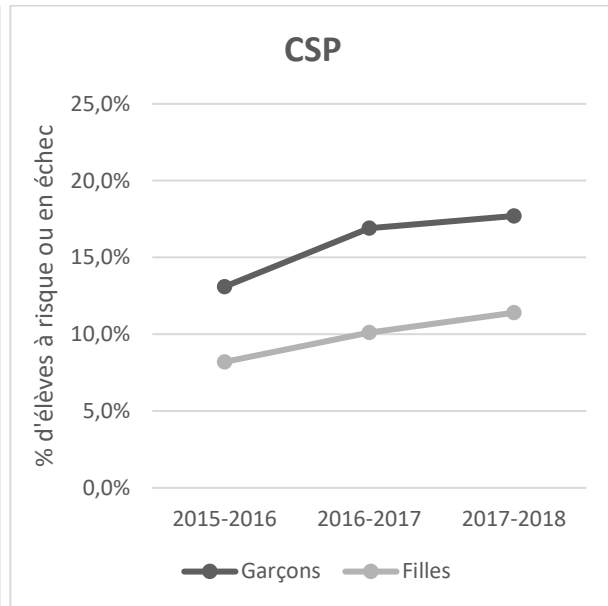
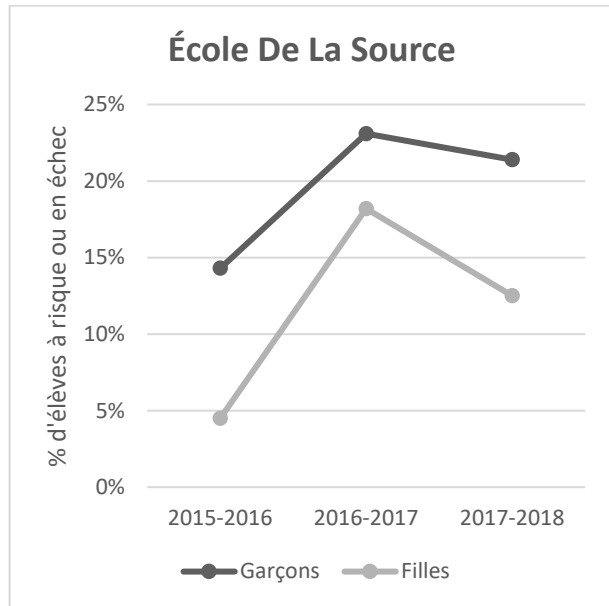
### 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> ANNÉE : COMPÉTENCE LIRE

En 2<sup>e</sup> année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre 14,3 % et 23,1% et celle des filles varie entre 4,5 % et 18,2%. Les écarts favorables aux filles sont toujours présents et fluctuent entre 4,9 % et 9,7 %. Ces écarts sont similaires à ceux observés pour l'ensemble des élèves de la CSP.

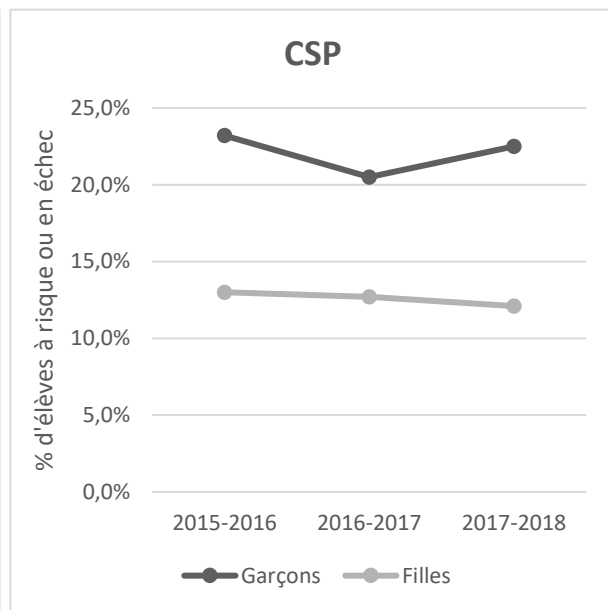
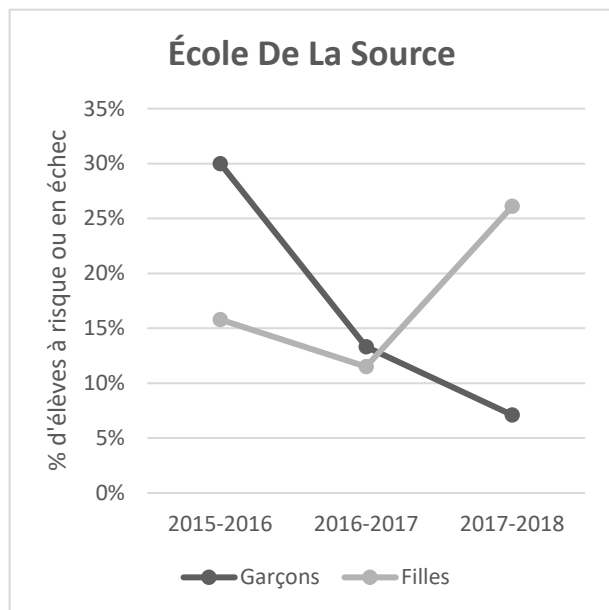
En 3<sup>e</sup> année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie de 30 % et 7,1 % et celle des filles varie entre 11,5 % et 26,1 %. Les écarts sont favorables aux filles pour les années 2015-2016 et 2016-2017 et défavorables pour l'année 2017-2018. **Nos filles réussissent donc mieux en lecture en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année sauf pour l'année 2017-2018 au niveau de la 3<sup>e</sup> année.**

Le taux de réussite de tous les élèves (60% et plus) se situe autour de 98% pour ces trois années pour la compétence lire en 2<sup>e</sup> année et autour de 97% en 3<sup>e</sup> année.

## 2<sup>e</sup> année compétence lire



## 3<sup>e</sup> année compétence lire



## 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> ANNÉE : COMPÉTENCE ÉCRIRE (à titre informatif)

En 2<sup>e</sup> année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre 14,3 % et 15,4 % pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Pour la même période, celle des filles varie entre 0% et 13,6 %. **Nos filles de 2<sup>e</sup> année réussissent mieux que nos garçons en écriture.** Les écarts de réussite entre les garçons et les filles sont légèrement moindres que ceux observés pour l'ensemble des élèves de la CSP sauf pour l'année 2015-2016. La proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec pour l'ensemble de la CSP varie entre 19,4 % et 22,6 % tandis que celle des filles varie entre 11,3 % et 12,8 %.

En 3<sup>e</sup> année, pour les années 2015-2016 à 2017-2018, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec se situe entre 0% et 33,3 %. Chez les filles, elle varie entre 5,3 % et 17,4 %. **Nos garçons de 3<sup>e</sup> année réussissent mieux que nos filles en écriture sauf pour l'année 2015-2016.** En comparaison de l'ensemble des élèves de la CSP, les écarts entre les garçons et les filles sont assez fluctuants. À La CSP, la proportion des garçons dont la réussite est à risque ou en échec se situe entre 20,5 % et 23,2 %. Chez les filles, cette proportion se situe entre 12,1 % et 13 %.

Le taux de réussite de tous les élèves (60% et plus) se situe autour de 95% pour ces trois années pour la compétence écrire en 2<sup>e</sup> année et autour de 97% en 3<sup>e</sup> année.

## **2E ET 3E ANNÉE : COMPÉTENCE RÉSOUDRE (à titre informatif)**

En 2<sup>e</sup> année, la proportion des garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre 3,8 % et 21,4 % pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Celle des filles varie entre 4,5 % et 18,2 % pour la même période. En comparaison de l'ensemble des élèves de la commission scolaire, la proportion des garçons et des filles de l'école dont la réussite est à risque ou en échec a tendance à être inférieure pour les filles et pour les garçons certaines années (filles CSP : 17,8 % à 21,1 %; garçons CSP : 17,1 % à 18,4 %). Il n'y a cependant aucun écart significatif entre les garçons et les filles pour l'ensemble des écoles de la CSP tandis que pour l'école, l'écart est favorable aux filles pour les années 2015-2016 et 2017-2018 (16,9 % et 4,9 % respectivement). **Nos filles de 2<sup>e</sup> année réussissent généralement mieux que nos garçons dans la compétence Raisonner.**

En 3<sup>e</sup> année, la proportion des garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre 7,1 % et 26,7 %. Celle des filles varie entre 15,4 % et 31,6 % pour la même période, soit pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Ces résultats en dents de scie pour les garçons sont plus élevés en général que ceux des élèves de la CSP (entre 19,1% et 23,6%) sauf pour l'année 2017-2018 (7,1%) et ceux des filles sont similaires à ceux observés pour l'ensemble de la commission scolaire pour les deux dernières années. **Nos garçons de 2<sup>e</sup> année réussissent généralement mieux que nos filles dans la compétence Résoudre.**

Le taux de réussite de tous les élèves (60% et plus) se situe autour de 99% pour ces trois années pour la compétence résoudre en 2<sup>e</sup> année et autour de 95% en 3<sup>e</sup> année.

## **2E ET 3E ANNÉE : COMPÉTENCE RAISONNER (à titre informatif)**

En 2<sup>e</sup> année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre 3,8 % et 14,3 % pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Celle des filles varie entre 9,1 % et 9,4 %. Les écarts entre les garçons et les filles sont favorables aux garçons en 2015-2016 et 2016-2017 sauf pour l'année 2017-2018. Ces écarts favorables aux garçons sont également observés pour l'ensemble des élèves de la CSP en 2015-2016 et 2016-2017 (aucun écart en 2017-2018 pour l'ensemble des élèves de la CSP).

En 3<sup>e</sup> année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre (6,7% et 13,3%) pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Pour ces trois années, l'écart entre les garçons et les filles est favorable aux garçons pour les deux dernières années. Ainsi, la proportion de filles dont la réussite est à

risque ou en échec varie entre 10,5 % et 26,1%. En comparaison avec l'ensemble des élèves de la CSP, la proportion des garçons et des filles de l'école dont la réussite est à risque ou en échec est sensiblement la même sauf pour l'année 2017-2018 pour nos filles.

Le taux de réussite de tous les élèves (60% et plus) se situe autour de 98% pour ces trois années pour la compétence RAISONNER en 2<sup>e</sup> année et autour de 96% en 3<sup>e</sup> année.

#### **4E ET 6E ANNÉE : ÉPREUVE UNIQUE DU MEES COMPÉTENCE ÉCRIRE (à titre informatif)**

Les résultats des élèves à l'épreuve unique d'écriture en juin 2018 de 4<sup>e</sup> année font ressortir une différence de 9,3 % dans le résultat moyen entre les garçons et les filles (78,5% - 87,8 %) à l'avantage des filles. Cet écart se traduit de façon inversée dans le taux de réussite respectif des garçons 100,0 % et des filles 96 %. Le résultat moyen pour cette même épreuve pour l'ensemble des garçons à la CSP est de 74,6 et 80,7% pour les filles. **Nos garçons et nos filles réussissent donc mieux que l'ensemble des garçons et filles de la CSP.**

En 6<sup>e</sup> année, l'écart moyen entre les garçons et les filles à l'épreuve unique d'écriture pour l'année 2017-2018 est de 11,3 % en ce qui a trait au résultat moyen à l'avantage des filles (86 % pour les filles et 74,7 % pour les garçons) et de 5,8 % pour le taux de réussite (96,7 % - 90,9 %). Cet écart est toujours à l'avantage des filles. Le résultat moyen pour cette même épreuve pour l'ensemble des garçons à la CSP est de 74,7 et 81,5% pour les filles. **Nos filles réussissent donc mieux que l'ensemble des filles de la CSP et nos garçons réussissent comme l'ensemble des garçons de la CSP.**

**Pour l'épreuve unique d'écriture en 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, les filles réussissent mieux que les garçons.**

#### **2E, 4E ET 6E ANNÉE : ÉPREUVE UNIQUE DE LA CSP ET DU MEES COMPÉTENCE LECTURE**

Le taux de réussite des élèves de 2<sup>e</sup> année à l'épreuve unique de lecture de la commission scolaire fait ressortir un écart à l'avantage des élèves de la CSP sauf pour le critère jugement. Le taux de réussite des garçons et des filles en lecture est de 87% comparativement à 88,6% pour les élèves de la CSP. Dans cette même épreuve, au critère jugement le taux de réussite est de 80,4% pour nos élèves et de 65,5% pour la CSP et au critère réactions le taux de réussite est de 45,7% comparativement à 56,9% (CSP) toujours pour les deux sexes. **L'ensemble de nos élèves de 2<sup>e</sup> année, réussissent donc moins bien que ceux de la CSP à l'épreuve de lecture sauf pour le critère jugement.**

Les résultats des élèves à l'épreuve unique de lecture en juin 2018 de 4<sup>e</sup> année font ressortir une différence de 2,4 % dans le résultat moyen entre les garçons et les filles (79,8% - 82,2%) à l'avantage des filles et de 6,2 % pour le taux de réussite (93,8 % - 100%). Cet écart est toujours à l'avantage des filles. Le résultat moyen

pour cette même épreuve pour l'ensemble des garçons à la CSP est de 75,4 et 79,5% pour les filles. Le taux de réussite CSP est de 86,6% pour les garçons et de 90,2% pour les filles.

**Nos garçons et nos filles de 4<sup>e</sup> année réussissent donc mieux que l'ensemble des garçons et filles de la CSP.** Dans cette même épreuve, au critère compréhension le taux de réussite est de 100% pour les deux sexes, au critère jugement le taux de réussite est de 58,5% et au critère réactions de 63,4% toujours les deux sexes.

En 6<sup>e</sup> année, l'écart moyen entre les garçons et les filles à l'épreuve unique de lecture pour l'année 2017-2018 est de 10,8 % en ce qui a trait au résultat moyen à l'avantage des filles (82,7 % pour les filles et 71,9 % pour les garçons) et de 8,2 % pour le taux de réussite (90 % - 81,8 %). Cet écart est toujours à l'avantage des filles. Le résultat moyen pour cette même épreuve pour l'ensemble des garçons à la CSP est de 73,1% et 79,6% pour les filles. Le taux de réussite CSP est de 83,3% pour les garçons et de 92% pour les filles.

**Nos filles de 6<sup>e</sup> année réussissent donc mieux que l'ensemble des filles de la CSP et nos garçons de 6<sup>e</sup> année réussissent comme l'ensemble des garçons de la CSP. Le taux de réussite est sensiblement le même.** Dans cette même épreuve, au critère compréhension le taux de réussite est de 85,7% pour les deux sexes, au critère jugement le taux de réussite est de 68,3% et au critère réactions de 73% toujours les deux sexes.

Zones de vulnérabilité en lecture	Taux de réussite pour les critères jugement et réactions
-----------------------------------	--

### **6<sup>E</sup> ANNÉE : ÉPREUVE UNIQUE DU MEES COMPÉTENCES RAISONNER ET RÉSOUDRE (à titre informatif)**

Le résultat moyen des garçons de 6<sup>e</sup> année à l'épreuve unique en mathématique compétence **Résoudre** en juin 2018 est de 76,1 % et de 85,6% pour les filles. Le taux de réussite moyen est de 85,3% pour les garçons et de 96,7% pour les filles (CSP garçons 91,2% et filles 92,4%). L'écart entre les garçons et les filles pour le résultat moyen et le taux de réussite moyen tourne autour du 10% à l'avantage des filles. Le résultat moyen pour cette même épreuve pour l'ensemble des garçons à la CSP est de 81,0% et 82,8% pour les filles. **Nos filles réussissent donc mieux que l'ensemble des filles de la CSP.**

Le résultat moyen des garçons de 6<sup>e</sup> année à l'épreuve unique en mathématique compétence **Raisonner** en juin 2018 est de 74,6 % et de 76,1 % pour les filles. Le taux de réussite moyen est de 82,4 % pour les garçons et de 86,7 % pour les filles (CSP garçons 88,5% et filles 84,4%). L'écart entre les garçons et les filles pour le résultat moyen et le taux de réussite moyen tourne autour du 2 % à l'avantage des filles.

Le résultat moyen pour cette même épreuve pour l'ensemble des garçons à la CSP est de 77,9 et 76,2% pour les filles. **Nos filles et nos garçons ont un résultat similaire à l'ensemble des élèves de la CSP.**

**Pour l'épreuve unique en mathématique en 6<sup>e</sup> année, les filles réussissent mieux que les garçons.**

## 7. TRANSMISSION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement le 22 mai 2019 et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

## 8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

## 9. REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

## ANNEXE I : PRINCIPAUX ENCADREMENTS LÉGAUX

### Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
  - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
  - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
  - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
  - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.



- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.
- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.